



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais,
tenue le 14 novembre 2006 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à
laquelle étaient présents et formant quorum;**

Monsieur le maire : **Jacques Bérubé**

Mesdames les conseillères : **Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin**

Messieurs les conseillers : **Pascal Dion
Gilles Lachanche
Christian Breton**

Était également présent à l'assemblée :

Le directeur général par intérim, Greffier et Trésorier : Laurent Levasseur

1.- MOMENT DE RÉFLEXION

2.- PRÉSENCES

3.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général par intérim, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

06-11-169

4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachanche
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.- Moment de réflexion
2. Présences
- 3.- Ouverture de l'assemblée
- 4.- Adoption de l'ordre du jour
- 5.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 octobre 2006
- 6.- Appel d'offres et soumissions
- 8.- *Affaires nouvelles*

8.1 Administration

- 8.1.1 Approbation des comptes du mois d'octobre 2006
- 8.1.2 Avis de motion – Règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2007
- 8.1.3 Dépôt et publication du rapport du maire sur la situation financière
- 8.1.4 Adoption d'une politique de reconnaissance s'adressant aux employés (ées) de la municipalité et aux membres du conseil municipal

8.2 Travaux publics

- 8.2.1 Adoption d'un programme d'amélioration de la signalisation municipale

8.3 Urbanisme

- 8.3.1 Approbation de diverses demandes de dérogations mineures
- 8.3.2 Adoption du règlement 06-373 abrogeant les règlements 92-291,02-351 et 04-634
- 8.3.3 Formation d'un comité de suivi du plan de diversification économique

8.4 Loisirs

- 8.4.1 Renouvellement des droits de passage du Club de Motoneige de Chapais



8.5 **Varia**

8.5.1 Demande au Ministère des transports

8.5.2 Nomination au Conseil d'administration de l'OMH de Chapais

Questions ou commentaires des conseillers et conseillères

Questions du public

Levée de l'assemblée

06-11-170

5.- **RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2006**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 octobre 2006 avec l'ajout au point 5 de la mention suivante : **M. le conseiller Pascal Dion s'est retiré.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. **APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

06-11-171

6.1 **RÉSOLUTION – DEVIS D'APPEL D'OFFRES DESTINÉ À RECRUTER UNE FIRME D'ÉVALUATEURS MUNICIPAUX ET FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE DES OFFRES**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'approuver le devis d'appel d'offres tel que présenté et de former un comité d'analyse des offres composé des personnes suivantes :

Monsieur Laurent Levasseur, directeur général par intérim, Mesdames Colette Aubé, assistante-greffière et Denise Migneault, assistante-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. **CORRESPONDANCE**

06-11-172

7.1 **RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

- Maison d'hébergement l'Aquarelle : 50\$
- Centraide Abitibi-Témiscaminque et Nord-du-Québec : 50\$
- Guignolée : 200\$
- Club Quad « Les Lynx du Nord » de Chapais : 50\$
- Ligue de dards les Bons Copains : 50\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 **ADMINISTRATION**

06-11-173

8.1.1 **RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2006**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le Conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'octobre s'élevant à 279 963.58\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 81 974.51\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer pour le mois d'octobre.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin et M. le conseiller Pascal Dion s'opposent au mode de rétribution du directeur général par intérim.



ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

06-11-174

8.1.2 RÉSOLUTION – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À DIVERS TAUX, DE TAXES SPÉCIALES, COMPENSATION ET/OU DES TARIFICATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES SPÉCIFIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la loi sur les Cités et Villes, la municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre 2006, préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2007 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y apparaissent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la loi sur les Cités et Villes, le conseil peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 413 (10^e), (11.1^e), et (22^e), 415 (1^e), (2^e), (3^e) et (23^e), 423, 429, 432 (4^e), 435, 439, 482 et 487 de la loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut imposer des taxes foncières générales, des taxes spéciales et des compensations pour la fourniture de services municipaux spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.1 du chapitre XVIII de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.2 du chapitre XVIII de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut, par règlement, imposer une surtaxe sur les unités d'évaluation inscrites à son rôle d'évaluation foncière qui sont constituées d'immeubles non résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.4 du chapitre XVIII de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné en séance du conseil précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE

Conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes, il est donné à la présente séance, **par M. le conseiller Pascal Dion, un AVIS DE MOTION** à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2007.

06-11-175

8.1.3 RÉSOLUTION – DÉPÔT ET PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation prescrite en vertu de l'article 474 de la Loi des Cités et Villes de faire rapport sur la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport peut être publié en lieu et place de la distribution à chaque domicile;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay



APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'autoriser la publication du rapport sur la situation financière dans la Sentinelle et la Tribune.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre en raison du paragraphe traitant des taux de taxe à la page 3 et donnant à entendre qu'il n'y aura pas de baisse.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.2 TRAVAUX PUBLICS

06-11-176

8.2.1 RÉSOLUTION – ADOPTION PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le programme suivant :

- Signalisation du Parc industriel
- Signalisation du secteur de l'ancienne mine Opémiska
- Nouvelles enseignes de bienvenue en français, en anglais et en cri
- Une plaque commémorative « Centre Gérard Pellerin »
- Des panneaux (4) de promotion du projet de production de transformation de la viande de porc naturel
- Diverses plaques d'information
 - Coût : 3800\$ plus taxes applicables

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre les panneaux de promotion du projet porcin.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.3 URBANISME

06-11-177

8.3.1 RÉSOLUTION – APPROBATION DE DIVERSES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a recommandé d'approuver les demandes de dérogations mineures suivantes :

Dérogation 06-016

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant les marges latérale droite de 1.80 mètres et latérale gauche de 1.73 mètres au lieu des marges autorisées de 2 mètres totalisant 6 mètres pour les deux marges, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot 1-239, 4, 6^e rue, Chapais.

Dérogation 06-017

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge avant du bâtiment principal donnant sur la première avenue qui est de 2.30 mètres dans sa partie arrière et de 2.42 mètres dans sa partie avant au lieu de la marge autorisée de 3 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot 1-239, 2, 6^e rue, Chapais.

Dérogations 06-018 et 06-019

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge arrière d'une remise qui est de 60 cm au lieu de la marge autorisée de 1 mètre, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lots 8-166 et 8-167, 51 et 53, 2^{ième} rue, Chapais.

Dérogation 06-020



NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge arrière d'un garage détaché qui est de 32 cm au lieu de la marge autorisée de 1 mètre, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot 8-9-25, 85, 9^{ème} rue, Chapais.

Dérogation 06-021

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant les marges de recul arrière d'une remise et d'un réservoir de distribution de propane à être installés sur le terrain du Garage René Fortin, lesquelles marges sont respectivement de 1.52 et 3 mètres au lieu de la marge autorisée de 7.5 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot 1-377 et 1-378, 160, boul. Springer, Chapais.

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné à cet effet les 5 et 25 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QU'aucune contestation n'a été signifiée à la Ville de Chapais ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'approuver les dites demandes de dérogation mineure.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06-11-178

8.3.2 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-373 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 92-291, 02-351 ET 04-364

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire récupérer les terrains de maison mobile vacants sur lesquels des autorisations d'occupation temporaire ont été accordés à des propriétaires contigus en vertu des règlements 92-291, 02-351 et 04-364 ;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de retirer le droit de louer ces terrains de maison mobile vacants à d'autres fins que l'occupation d'une résidence principale ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée régulière du 10 octobre dernier ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'adopter le règlement 06-373 abrogeant les règlements 92-291, 02-351 et 04-364. **Ce règlement entrera en vigueur le 11 juillet 2007.**
Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre.
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

06-11-179

8.3.3 RÉSOLUTION – FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a signé un contrat de développement et de diversification économique avec la Municipalité de la Baie James le 18 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente la Ville de Chapais a déposé à la Municipalité de la Baie-James, le 26 juin dernier, un plan de développement et de diversification économique préparé par la Corporation de Développement Économique ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan a été déclaré admissible à une aide financière de 20 000\$ par année pendant trois ans ;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de suivi de ce plan de développement et de diversification économique ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU de désigner le conseil d'administration de la Corporation de Développement Économique comme « comité de suivi » et de demander audit conseil de déposer au Conseil de Ville, dans les meilleurs délais, un rapport concernant l'avancement du plan de développement et de diversification économique. Ce rapport sera par la suite acheminé à la Municipalité de la Baie-James.
Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre.
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.4 LOISIRS

06-11-180

8.4.1 RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DES DROITS DE PASSAGE DU CLUB DE MOTONEIGE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige de Chapais inc. détient un réseau de sentiers de motoneige à l'intérieur du territoire de Chapais ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'en autoriser le circuit notamment à des fins de sécurité et dans le respect de l'utilisation du territoire par les autres types d'usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le circuit déposé ne présente pas de différences par rapport au circuit autorisé lors de la période 2005-2006 ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le réseau de sentiers du Club de motoneige de Chapais inc pour la saison 2006-2007 tel que déposé en date du 6 novembre 2006 et d'en autoriser la mise en service avec la mention suivante : **le circuit pourrait être affecté par des activités de développement dans certains secteurs. Dans ces cas, des discussions devront avoir lieu pour trouver des solutions appropriées.**
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 VARIA

06-11-181

8.5.1 RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT l'état lamentable de la chaussée de la route 113, notamment entre Miquelon et l'intersection de cette route avec la route 167;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une intervention corrective d'envergure ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU de demander au Ministre des transports, M. Michel Desprès, d'affecter à cette route un budget spécial 2007 de 2 à 3 millions de dollars afin d'y apporter les correctifs nécessaires
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06-11-182

8.5.2 RÉSOLUTION – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE CHAPAIS

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU de nommer Mme la conseillère Lucie Tremblay au Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Chapais en remplacement de Mme la conseillère Denise Larouche.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



QUESTIONS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Sujet abordé par **Mme la conseillère Denise Larouche** : les possibilités et des exemples d'aide financière de la Caisse Populaire de Chibougamau.

Sujet abordé par **Mme la conseillère Madeleine Girard Devin** : la Fondation Excel et le recrutement de membres.

QUESTIONS DU PUBLIC

Information demandée concernant la rue Dollars-Verts.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général par intérim
Greffier et Trésorier